

M^e Gabrielle Champigny
t. 514 876-6293
gchampigny@belangersauve.com

Le 20 juillet 2026

Par SDÉ et courriel

Me Johanne Skelling
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4333-2026 – Hydro-Québec – Demande du
Distributeur relative à la fixation des tarifs centres
de données et pour usage cryptographique
appliqué aux chaînes de blocs – **Dépôt de la
preuve du ROÉE**

Chère consœur,

Conformément à la lettre procédurale de la Régie du 22 juin dernier ([A-0022](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) dépose sa preuve au présent dossier, soit le rapport d'analyse de M. Jean-Pierre Finet.

Le ROÉE réserve tous ses droits à l'égard d'éventuels amendements à cette preuve, dans le cas où des réponses complémentaires devraient être déposées par Hydro-Québec suivant la décision de la Régie sur les contestations des DDR.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Me Skelling, nos salutations les meilleures.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.



Gabrielle Champigny, avocate

c.c.
Me Marie-Michelle Côté et Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Coordination ROÉE
Jean-Pierre Finet, analyste externe